

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 165

présenté par

M. Poisson, M. Myard, M. Remiller, M. Decool, M. Cinieri, M. Diefenbacher,
Mme de La Raudière, Mme Hostalier, M. Groperrin, M. Breton, M. Appar, M. Spagnou,
M. Cosyns, Mme Vasseur, M. Jeanneteau, M. Colombier, M. Blessig, M. Heinrich,
M. Tian, M. Vercamer, M. Gosselin et Mme Dalloz

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« objectif »,

insérer les mots :

« et les modalités de financement des budgets qui lui sont affectés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'importance sociale, économique et politique des questions liées au financement de la lutte contre la pauvreté, il est indispensable que le rapport du Gouvernement traite spécialement de cette question.